economiesuisse

Déconfinement: retour à la responsabilité individuelle!

Les faîtières de l'économie, economiesuisse et l'Union patronale suisse, ainsi que de nombreuses Chambres de commerce et associations de branche demandent au Conseil fédéral un changement de paradigme: au lieu de lutter contre la pandémie à coup d'interdictions strictes et parfois arbitraires, le Conseil fédéral devrait désormais prendre ses décisions en se fondant sur des principes et sur la couverture vaccinale de la population. Plus le nombre de personnes immunisées sera important, plus les libertés économiques et personnelles peuvent et doivent être restaurées. La responsabilité individuelle joue un rôle clé.

Dans la lutte contre la pandémie de coronavirus, il faut maintenant prendre des décisions qui reposent sur un petit nombre de principes compréhensibles et miser davantage sur la responsabilité individuelle. Les faîtières de l'économie, economiesuisse et l'Union patronale suisse, ainsi que des Chambres de commerce cantonales et un grand nombre d'associations de branche demandent au Conseil fédéral un plan d'action en quatre phases.

Phase 1: à partir de début mars

La situation épidémiologique s'est nettement améliorée ces dernières semaines. De premiers assouplissements devraient donc entrer en vigueur au 1er mars 2021. Concrètement, il faut assouplir les restrictions visant les activités à faible risque d'infection, c'est-à-dire la majorité des activités en plein air telles que le patin à glace, le vélo ou la randonnée. La limite de cinq personnes pour les rassemblements dans les espaces publics devrait être assouplie, voire supprimée.

Les restaurants devraient également être autorisés à ouvrir leurs espaces extérieurs. Les activités pour lesquelles des concepts de protection éprouvés sont en place et des masques sont portés en permanence devraient à nouveau être autorisées. Dès lors, les magasins vendant des produits «non essentiels» doivent rouvrir dès le 1er mars 2021. Le télétravail ne doit plus être obligatoire mais recommandé. Enfin, il est important d'augmenter les capacités de dépistage et de maintenir un traçage des contacts efficace à tout moment.

Phase 2: Les groupes à risque sont vaccinés

Dès que les groupes à risque sont vaccinés, d'autres assouplissements s'imposent: les restaurants, les cinémas ou les espaces de bien-être doivent pouvoir rouvrir avec des concepts de protection appropriés. Toutes les activités sportives et les rassemblements en plein air doivent également être à nouveau possibles sans restriction. La recommandation relative au télétravail doit être assouplie, en autorisant au personnel de se rendre sur le lieu de travail par groupes. Enfin, l'enseignement en présentiel doit reprendre dans les hautes écoles. Dans cette phase, on peut et doit miser davantage sur la responsabilité individuelle, car la population connaît bien les conséquences négatives potentielles à long terme d'une infection au coronavirus. La Covid-19 Science Task Force nationale estime en effet qu'en cas de propagation rapide du virus, de nombreuses personnes réduiront leurs activités de leur propre chef en raison des risques élevés pour leur santé. En outre, il faut effectuer un dépistage intensif pour identifier les personnes asymptomatiques à un stade précoce. La responsabilité individuelle signifie aussi que des tests soient réalisés dans les écoles, les entreprises et les institutions sociales et que la population continue à se faire tester rapidement en cas de soupçon.

Phase 3: Les vaccins sont disponibles pour tous

Lorsque chaque personne qui le souhaite peut être vaccinée sans tarder, le risque d'une surcharge des hôpitaux devient peu probable. L'État ne peut plus imposer à ces personnes de restrictions aux libertés économiques et personnelles. Par conséquent, des manifestations de toute nature peuvent avoir lieu sans concept de protection si tous les visiteurs et prestataires sont immunisés. Dans ces conditions, il faut autoriser les foires, les congrès, les grandes manifestations, telles que les matchs de hockey sur glace, de football et les concerts de rock, mais aussi l'ouverture des bars, des discothèques et des boîtes de nuit.

Phase 4: Immunité collective

Dès que l'immunité collective est atteinte, c'est-à-dire lorsque 60% à 80% de la population est vaccinée, toutes les restrictions restantes doivent être levées: les entreprises ne doivent plus mettre en œuvre des plans de protection et le port de masques n'est plus obligatoire. Le dépistage se poursuit toutefois pour identifier d'éventuelles mutations et éviter un nouveau pic épidémique. De même, il doit être possible de réactiver rapidement des capacités étendues de traçage des contacts et des vaccins efficaces doivent être disponibles à tout moment. La Confédération doit se doter d'une stratégie claire en cas de nouvelles vagues causées par des variants malgré la couverture vaccinale.

Plus de liberté individuelle grâce au certificat de vaccination

Enfin, la Confédération doit améliorer sa gestion de crise au plus vite. Les organisations de crise existantes, telles que l'armée ou la protection civile, doivent être en mesure d'apporter leur soutien si nécessaire – aussi bien en matière de dépistage à large échelle que de vaccination rapide de grands groupes de population.

La Suisse doit rapidement créer un certificat de vaccination sécurisé. Les personnes qui ont été vaccinées doivent pouvoir l'attester sans équivoque. Pour cela, le certificat de vaccination doit être numérique, infalsifiable et reconnu à l'échelle internationale.